



Saisie sur salaire durant congé maternité

Par **anne sophie N**, le **08/12/2016** à **14:44**

Bonjour à tous,

Depuis un an, je suis soumise à une saisie sur salaire pour remboursement de dettes. Cependant à compter de ce 11 décembre 2016, je serai officiellement en congé maternité. Mon employeur effectuant une subrogation auprès de l'assurance maladie, je vais donc avoir un maintien de salaire (que je percevrais comme un salaire classique le dernier jour de chaque mois)

Est ce que durant la période de mon congé maternité, du fait d'un maintien de salaire par subrogation, je serais toujours soumise à une saisie sur salaire ou non ?

Merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **08/12/2016** à **15:35**

Bonjour,

Les indemnités journalières de la Sécurité Sociale en cas d'arrêt-maladie ou d'accident du travail et de congé maternité sont saisissables de la même manière que les salaires...